Les crédits

Pour ce qui est de la définition de la décentralisation, de l'habilitation des localités et de la redéfinition des relations entre la personne, la collectivité et le gouvernement, il m'apparaît clairement que la forme ultime de décentralisation est de remettre des bons à une personne ou de lui offrir la possibilité de faire ses propres choix. Cela confirme que le gouvernement fédéral du Canada fait confiance aux Canadiens.

• (1155)

Nous croyons que les Canadiens sont en mesure de prendre les meilleures décisions pour leur vie. Ils savent que l'économie change et qu'ils doivent donc se perfectionner. Nous devons leur permettre d'acquérir la formation qui leur permettra de ne plus figurer sur les listes de chômeurs pour être inscrits sur les listes de paie.

La création d'emplois est une question qui revêt une importance extrême pour les Canadiens. Par suite des mesures prises dans ce projet de loi, entre 100 000 et 150 000 emplois seront créés. Qui créera ces emplois? Au Canada, ce sont les petites entreprises qui créent entre 85 et 90 p. 100 de tous les emplois.

Qu'avons-nous fait pour améliorer les possibilités pour les petites entreprises? Nous avons réduit les cotisations. Le député réformiste affirme que cela ne représente au fond que 5c. Je lui ferai remarquer que, non seulement le taux de cotisation est réduit, mais que le maximum de la rémunération assurable diminue pour passer de 43 000 à 39 000 \$, ce qui avantage également les entreprises.

Il est aussi très important de souligner qu'il n'y a pas seulement les entreprises qui bénéficient de cet allégement fiscal, mais aussi les Canadiens qui cotisent au régime.

Nous croyons qu'il faut créer un esprit d'entreprise solide au Canada. Les mesures que nous adoptons vont dans ce sens. Un des cinq instruments que nous avons prévus aux fins du fonds d'investissement dans les ressources humaines, c'est le programme d'aide au travail indépendant. Depuis que nous formons le gouvernement, 34 000 Canadiens ont participé à ce programme et créé 60 000 emplois. Voilà ce que c'est que créer des emplois et voilà aussi ce que c'est qu'habiliter les gens et leur donner les possibilités dont ils ont besoin.

Comment venons—nous encore en aide aux petites entreprises? Les cinq outils accroîtront le potentiel en ressources humaines de notre pays. Cela veut dire que nous aurons une population active mieux qualifiée, et, avec une population active mieux qualifiée, on peut espérer avoir des emplois très spécialisés, très rémunérateurs, dans des secteurs à forte valeur ajoutée. Il est très important de le souligner alors que nous tâchons de moderniser notre économie.

Parlant de modernisation, un nouveau système d'information sur le marché du travail est censé mettre en rapport les entreprises et les personnes d'un bout à l'autre du pays, de sorte qu'on puisse assortir les emplois et les gens et, partant, réduire le temps durant lequel ces derniers doivent vivre d'assurance—chômage. Ce sont toutes là des mesures extrêmement positives, sans parler de la leçon que nous avons tirée de l'erreur du gouvernement précédent en matière de réserves. En accumulant des réserves plus abondantes, nous allons faire en sorte que la prochaine fois que l'économie canadienne subira une récession, ce qu'à Dieu ne plaise, nous n'aurons pas à taxer la petite entreprise et ses employés à un moment où ils ont besoin d'un allégement fiscal. Ces réserves permettront d'opérer beaucoup plus facilement la transition entre la récession économique et une période plus prospère.

Ces nouvelles mesures permettront de stabiliser les taux de cotisation. Elles permettront de créer des emplois. Elles permettront surtout de créer de la confiance, le climat de confiance nécessaire pour accroître les possibilités d'emploi.

Je voudrais poser une question bien simple au député. Le projet de réforme de l'assurance—chômage que le Parti réformiste a présenté aux médias il y a quelques mois comporte certains défauts fondamentaux. L'un d'eux tient au fait qu'il exclut davantage de personnes qu'il n'en inclut, contrairement à notre projet qui y rend admissibles 500 000 personnes de plus, dont 44 500 travailleurs saisonniers qui en étaient exclus dans le cadre de l'ancien régime d'assurance—chômage. Pourquoi le Parti réformiste, que ce soit dans son projet de réforme des pensions ou dans son projet de réforme de l'assurance—chômage, continue—t—il de pratiquer la politique de l'exclusion?

• (1200)

Mme Brown (Calgary-Sud-Est): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je suis d'accord pour dire que les échanges d'idées sont les bienvenus. Nous pouvons avoir des débats raisonnés et venir à la Chambre des communes en ayant la certitude que nos idées seront au moins entendues, puis débattues dans une atmosphère de collégialité, étant entendu que nous avons des idéologies différentes.

La plus simple réponse que je puisse donner au député, c'est qu'en ce qui concerne les idéologies différentes et notre conception du régime d'assurance—chômage, il n'y a pas de doute dans l'esprit des députés réformistes que ce régime, tel que conçu dans les années 40, est une composante essentielle du marché du travail. À cette époque, il a été conçu essentiellement pour servir d'aide temporaire aux chômeurs entre deux emplois. Il n'était pas ce qu'il est maintenant devenu: «la base du filet de sécurité sociale du Canada».

Si on aborde la question sous cet angle, c'est qu'il existe en réalité deux points de vue très différents. D'abord, nous aimerions que le régime soit un outil au service du marché du travail. D'autre part, il fait maintenant partie du régime de sécurité sociale du Canada. Je ne vois pas comment nous pourrions trouver un terrain d'entente qui tienne compte de nos objectifs et des principes dans lesquels nous croyons.